

SESSION 2009

**CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT
DE PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET CONCOURS D'ACCÈS À LA LISTE D'APTITUDE**

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

SCIENCES MÉDICO-SOCIALES

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

« La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses textes d'application constituent une réforme profonde [...] demandée par les citoyens et leurs organisations, voulue par l'Etat. Elle a été concertée avec les intéressés et l'ensemble de la société civile, comme rarement cela a été fait. Elle est mise en œuvre par tous les acteurs. Cette réforme engage et doit mobiliser toute la Cité, toutes sensibilités et toutes activités confondues.

Sa mise en place *constitue* une véritable révolution culturelle et institutionnelle. [...] »

Rapport de Patrick Gohet – délégué interministériel aux personnes handicapées – sur le bilan de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005.

Remis au Gouvernement le 27 août 2007.

DIPH – Août 2007

Montrez en quoi l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens est un principe directeur de la politique du handicap et constitue, comme l'énonce l'auteur du rapport sus-nommé, une véritable « révolution culturelle et institutionnelle » dans l'évolution de cette politique.